

Elections des représentants des locataires

MODE D'EMPLOI

Le 10 décembre prochain, vous allez être appelés à élire vos représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Office Auxerrois de l'Habitat. Vous avez reçu les différentes professions de foi et les bulletins de vote des listes en présence pour ce scrutin. Pour ces élections, deux possibilités de vous exprimer vous sont proposées : le vote à l'urne et le vote par correspondance.

Vote à l'urne

Si vous optez pour le vote à l'urne, quatre bureaux de vote seront à votre disposition dans les agences à Auxerre de 15h00 à 19h00 le mercredi 10 décembre :

Agence Saint Siméon, 3 bis allée de Beauvoir
pour les quartiers St Siméon et Rosoirs,

Agence Sainte Geneviève, 22 bis avenue Ingres
pour les quartiers Ste Geneviève et Boussicats,

Agence Rive Droite, 2 bis rue du Commandant Lamy
pour tous les quartiers Rive Droite

Agence du Centre, 133 rue de Paris
pour tous les autres quartiers.

Vote par correspondance

Si vous optez pour le vote par correspondance, il vous suffit de vous conformer aux indications suivantes :

- glissez le bulletin de votre choix sans y faire de rature, rajout ou toute autre marque distinctive sous peine de nullité, dans l'enveloppe bleue,
- placez cette dernière dans l'enveloppe-réponse de la poste fournie à cet effet,
- vérifiez vos coordonnées situées au dos de cette enveloppe, n'oubliez pas de la signer,
- enfin, postez, sans l'affranchir, votre enveloppe au plus tard le :

8 décembre 2014

Nous vous rappelons que pour voter à l'urne, il vous faudra justifier de votre identité et de votre adresse.

N'oubliez donc pas de vous munir d'une pièce d'identité et de votre enveloppe T qui vaudra carte d'électeur.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que vous devez impérativement voter à l'agence dont dépend votre logement.

NUMERO SPECIAL ELECTIONS

DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES



édito

ETRE RESPONSABLE

A l'heure où les difficultés sont nombreuses, l'action collective prend plus que jamais un sens. Les locataires sont appelés à désigner leurs représentants au sein du Conseil d'Administration de l'Office.

Leur représentativité sera le reflet de l'engagement de chacun dans cette élection que je souhaite vivement.

La qualité du service, qui est au centre de nos préoccupations, nécessite l'effort de l'Office, mais aussi la prise de conscience d'une responsabilité collective.

Pour votre vote, vous exprimerez à nos côtés cet esprit de responsabilité.

Jacques Hosco

Conseiller Général
Adjoint au Maire d'Auxerre,
Chargé du logement,
de la politique de la ville et du renouvellement urbain,
Président de l'Office Auxerrois de l'Habitat

la une

Le 10 décembre 2014, les locataires seront appelés à élire leurs quatre représentants au Conseil d'Administration de l'Office Auxerrois de l'Habitat. Elus pour quatre ans, ces représentants assurent le contact quotidien entre les locataires et la direction de l'Office. Cette élection est donc particulièrement importante.

VOTER : c'est s'impliquer dans sa vie quotidienne.

Vos quatre représentants élus siègeront pendant quatre ans au Conseil d'Administration de l'Office. Ils participeront aux décisions prises par cette instance, notamment celles relatives à la fixation des loyers, à la définition des charges locatives, aux travaux d'entretien et d'amélioration des logements et des bâtiments et au vote du budget de l'Office.

Les représentants des locataires sont membres de droit du Conseil de Concertation Locative au sein duquel siègent également des représentants d'associations. L'un d'entre eux sera membre de la Commission d'Attribution des Logements. Ce conseil est obligatoirement consulté sur les différents aspects de la gestion d'un immeuble ou des ensembles concernés, les projets d'amélioration ou de construction-démolition et sur toutes mesures touchant au cadre de vie des habitants des immeubles concernés.



Notre quartier Notre logement
Notre immeuble

Ça compte pour nous !

VOTONS !

MERCREDI 10 DECEMBRE 2014

LES PROFESSIONS DE FOI DES LISTES CANDIDATES

AFOC
YONNE

INFORMER, CONSEILLER, REPRESENTER CONSOMMATEURS ET LOCATAIRES

Parce que le salarié est aussi un consommateur et un locataire, l'AFOC est là pour le défendre !

- Un différend vous oppose à un commerçant ?
- Vous ne comprenez pas les pratiques de votre banquier, d'un prestataire de service (téléphonie, assurances, eau, énergie, etc.) ?
- Vous pensez avoir été lésé par un professionnel ?
- Vos droits de locataire vous semblent bafoués ?

N'hésitez pas à contacter l'AFOC !

L'AFOC, c'est une équipe nationale forte de juristes à la compétence reconnue qui assure une assistance juridique pour ses adhérents et la formation de ses 150 équipes locales réparties sur tout le territoire.

Retrouvez votre AFOC départementale :

7, Rue Max Quantin
BP 231
89004 AUXERRE CEDEX
tél. 03 86 52 55 12
afoc89.auxerre@gmail.com
<http://89.force-ouvriere.org/>

AFOC - Association Force Ouvrière Consommateurs

Association de défense des consommateurs agréée et association de locataires représentative au plan national
Siège national : 141, Avenue du Maine - 75014 Paris - tél. 01 40 52 85 85 - mél. afoc@afoc.net - www.afoc.net

UNION DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DE L'AUXERROIS

Liste indépendante qui défend vos intérêts auprès de l'Office Auxerrois de l'Habitat

Fidèles à nos engagements, nous continuerons notre mobilisation pour :

- limiter, voire geler la hausse des loyers,
- faire baisser les charges locatives,
- améliorer votre cadre de vie.

Nous poursuivons notre politique de proximité afin de connaître les préoccupations et les revendications des locataires, nos priorités resteront :

- la réhabilitation du parc locatif sans hausse de loyer,
- le développement de nouvelles constructions avec moins de normes et un loyer accessible à tous,
- l'aménagement d'un plus grand nombre d'appartements pour les personnes à mobilité réduite et vieillissantes.

Nous continuerons de vous recevoir (sur rendez-vous au 06 88 08 93 30) à notre permanence située 8 allée de la Colemine à Auxerre afin de faciliter les contacts avec les organismes sociaux pour éviter tout isolement et assurer un soutien aux personnes momentanément en difficultés.

Compétence, Expérience, Indépendance : trois bonnes raisons de faire entendre votre voix et voter pour la liste de l'Union des Associations de Locataires de l'Auxerrois.

ELECTION DU 10 DECEMBRE 2014

LISTE DES CANDIDATS
au CONSEIL D'ADMINISTRATION de
l'OFFICE AUXERROIS DE L'HABITAT

UNION DES ASSOCIATIONS DE
LOCATAIRES DE L'AUXERROIS

Léon DEBOUTE

Charles FONTAINE

Michèle DEBRIE

Marie Joseph MALOBERTI

Farouk BOUROUBA

Marcel GERARD

Dominique DUJON

Meryem MOUMNI

Important : pour être valable, votre bulletin de vote ne doit comporter ni rature, ni surcharge, ni panachage, ni signe distinctif.

Nous comptons sur votre participation le 10 décembre 2014 et d'avance nous vous en remercions

ASSECO

Cfdt:

Association études et consommations
7, rue Max Quantin
89000 AUXERRE
Tél. 03.86.52.89.32
E mail : asseco.cfdt89@wanadoo.fr

Le 10 décembre 2014, vous allez voter pour élire **4 représentants** des locataires, qui siègeront au Conseil d'Administration de l'Office Auxerrois de l'Habitat.

Nos candidats sont des locataires comme vous, ayant comme seul souci d'apporter des solutions aux problèmes que vous rencontrez.

Participer au conseil d'administration permet de :

- connaître les budgets et les dossiers de l'organisme,
- intervenir sur la politique (construction, démolition, réhabilitation, entretien, loyers etc...),
- exprimer les besoins et les demandes des locataires,
- intervenir pour améliorer la gestion locative, les services rendus aux locataires.

ASSECO Cfdt n'est pas restée inactive lors des dernières années, nous sommes la **1^{ère} association de défense des locataires du département.**

Gilles Jacquemard élu lors des dernières élections a siégé au conseil d'administration et continuera, s'il est réélu, de défendre vos intérêts.

**Nous prenons en charge,
tous les problèmes de logement, de consommation, de surendettement.**

Pour tous renseignements

ASSECO

Cfdt:

7 rue Max Quantin - 89000 AUXERRE
tél. 03 86 52 89 32 - E-mail asseco.cfdt89@wanadoo.fr
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h



Indécosa-CGT est une association de consommateurs d'origine syndicale créée par la Cgt.

Indécosa-CGT est née en octobre 1979 d'une volonté de la CGT de se doter de moyens nouveaux pour agir dans les domaines de la consommation, de l'environnement et du cadre de vie. Les interventions de la CGT sur les enjeux de consommation ne datent pas d'hier. Les batailles contre la vie chère sont nées avec le salariat. La Vie ouvrière du 5 octobre 1910, qui rapportait les débats des dirigeants de l'époque, fait état de la décision de la CGT de mettre en place une commission de la vie chère pour étudier la formation des prix et le processus menant de la matière première au produit final.

L'association est membre de ConsoFrance, coordination de 7 associations de défense des consommateurs (Adéc, Afoc, Cnafal, CNL, Fnaut, Indécosa-CGT, Léo Lagrange Consommation).

Indécosa-CGT est présente sur l'ensemble du territoire national, avec plus de 328 associations départementales, locales et d'entreprises. Le plus souvent dans les locaux des unions locales, des bourses du travail.

Chaque année, des milliers de litiges sont pris en compte et traités par l'Indécosa-CGT. Dans l'Yonne, nous intervenons pour des litiges avec les banques, les assurances... nos interventions concernent aussi les problèmes liés au logement.

Nos objectifs sont l'étude, l'information et la défense des droits matériels et moraux tant collectifs qu'individuels en matière de consommation, logement, environnement, cadre de vie et famille. Sa spécificité est de mettre en oeuvre une activité qui porte des valeurs sociales, environnementales et d'actions collectives solidaires.

Nous défendons les consommateurs et les services publics car il ne peut pas y avoir d'accès pour tous aux droits fondamentaux sans services publics : santé, logement, formation, énergies, transports, communication.

Nous agissons pour la transparence dans la formation des prix et la prise en compte des conditions de production qui doivent respecter les salariés. Nos bénévoles informent, conseillent et aident les consommateurs. L'association est présente dans de nombreuses instances permettant une défense et expression des consommateurs directement auprès des Pouvoirs publics.

Nous vous accueillons pendant nos permanences afin de vous aider à régler vos litiges de consommation.